



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

# Politique de soutien à l'athlète

Septembre 2020

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet de la politique .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Création d'un comité de sélection.....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Objectifs du comité.....</b>	<b>1</b>
	3.1 Aide financière pour les athlètes résidents de Sainte-Thérèse.....	1
<b>4</b>	<b>Fonction du comité .....</b>	<b>1</b>
	4.1 Recevoir et évaluer les demandes .....	1
	4.2 Analyser toute demande de bourse .....	1
	4.3 Faire les recommandations au conseil municipal pour le montant total octroyé.....	1
	4.4 Acheminer une réponse aux personnes admissibles à une bourse .....	1
<b>5</b>	<b>Exigences requises pour une demande d'aide financière aux athlètes .....</b>	<b>2</b>
	5.1 Conditions personnelles obligatoires .....	2
	5.2 Catégories de compétition et montants alloués pour l'aide financière.....	2
	5.2.1 <i>ESPOIR</i>   200 \$ par athlète.....	2
	5.2.2 <i>RELÈVE</i>   400 \$ par athlète.....	3
	5.2.3 <i>ÉLITE / EXCELLENCE</i>   600 \$ par athlète.....	3
	5.3 Disciplines admissibles .....	3
	5.3.1 Disciplines collectives et individuelles .....	3
	5.3.2 Disciplines collectives et individuelles spéciales .....	3
<b>6</b>	<b>Transmission de la demande .....</b>	<b>3</b>

### LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Liste des sports et disciplines reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Annexe B	Formulaire de demande de l'athlète
Annexe C	Formulaire de recommandations de l'entraîneur

# 1 **Objet de la politique**

Cette politique a été créée afin de souligner et encourager la participation et la performance sportive de nos jeunes athlètes thérésiens. Nous souhaitons leur offrir un support financier afin de les aider à poursuivre leur cheminement vers les plus hauts sommets et de les voir briller au-delà des limites de notre municipalité.

## 2 **Création d'un comité de sélection**

La sélection des dossiers sera réalisée par les membres du Service de la culture et des loisirs qui agiront à titre de comité de sélection, afin d'assurer un suivi et une conformité constante dans la gestion des demandes de bourse.

## 3 **Objectifs du comité**

Ce comité a pour objectif d'analyser les demandes et de faire les recommandations requises au conseil municipal en ce qui concerne les montants à être versés aux athlètes thérésiens. Ils devront accorder un montant établi pour les athlètes de niveau régional, provincial, national et international.

### 3.1 **Aide financière pour les athlètes résidants de Sainte-Thérèse**

Selon les critères désignés, le comité allouera un montant correspondant au niveau de l'athlète. Chaque demande est traitée individuellement par le comité de travail ci-haut mentionné.

## 4 **Fonction du comité**

### 4.1 **Recevoir et évaluer les demandes**

Durant la période d'inscription, les membres recueillent les demandes qui leur sont acheminées et évaluent la conformité des documents requis ainsi que leur éligibilité au programme.

### 4.2 **Analyser toute demande de bourse**

Lors d'une rencontre de sélection, toutes les demandes sont mises en commun et évaluées individuellement par les membres du comité. Selon les critères prédéterminés, les bourses seront allouées en fonction du tableau des montants accordés selon le niveau de l'athlète le cas échéant.

### 4.3 **Faire les recommandations au conseil municipal pour le montant total octroyé**

Les recommandations du comité de travail seront transmises au conseil municipal. L'adoption par résolution confirmera les bourses remises aux athlètes.

### 4.4 **Acheminer une réponse aux personnes admissibles à une bourse**

Les candidats qui recevront une bourse seront avisés et conviés à une soirée de remise officielle.

## 5 Exigences requises pour une demande d'aide financière aux athlètes

### 5.1 Conditions personnelles obligatoires

Tous les requérants doivent remplir les critères de sélection suivants pour que la demande soit évaluée par le comité :

- Être résidant permanent de la Ville Sainte-Thérèse depuis au moins un (1) an (preuve de résidence de l'athlète requise);
- S'adresse uniquement aux athlètes et non à l'ensemble d'une équipe;
- S'adresse uniquement aux athlètes entre douze (12) et quarante (40) ans;
- La discipline pratiquée doit paraître en lien avec la liste des disciplines admises (Annexe A);
- Le requérant doit respecter les critères définis dans les trois (3) catégories respectives.

### 5.2 Catégories de compétition et montants alloués pour l'aide financière

Tous les requérants doivent faire partie intégrale de l'une ou l'autre des trois (3) catégories d'athlètes. Chacune des catégories est définie par des critères spécifiques. Celles-ci proviennent de chaque fédération sportive québécoise et approuvée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

#### 5.2.1 *ESPOIR* | 200 \$ par athlète

Les athlètes *ESPOIR* sont identifiés comme tels par leur fédération sportive à partir du modèle de développement de l'athlète présenté dans le plan de développement de l'excellence approuvé par le conseil d'administration de chaque organisme.

Cette catégorie est balisée par les caractéristiques suivantes :

- Le talent de l'athlète est confirmé par l'appartenance à un niveau donné de compétition ou à un classement, ou par la réussite de tests spécifiques;
- Les conditions d'encadrement sont appropriées (qualifications des entraîneurs, disponibilité des installations, nature des occasions d'entraînement et de compétition);
- L'athlète participe à au moins quatre (4) séances d'entraînement ou de parties par semaine en sport collectif ou à cinq (5) séances d'entraînement ou de compétition par semaine en sport individuel. Un volume constituant une implication de quinze (15) heures par semaine sert généralement à apprécier l'appartenance à cette démarche.

On s'attend à ce que tous les athlètes faisant partie d'un programme sport-études reconnu ou qui participent à la finale provinciale des Jeux du Québec soient de cette catégorie.

### 5.2.2 RELÈVE | 400 \$ par athlète

Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec pour le niveau de performance inférieur à celui des athlètes identifiés *ÉLITE ET EXCELLENCE*. Ces athlètes sont identifiés par leur fédération sportive. Seules les disciplines soutenues pour la réalisation de leurs plans de développement dans le cadre du Programme de soutien de développement de l'excellence sportive peuvent soumettre des listes d'athlètes « *RELÈVE* » au MEES.<sup>1</sup>

### 5.2.3 ÉLITE / EXCELLENCE | 600 \$ par athlète

Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte ou les athlètes brevetés de niveau senior ou développement par Sport Canada. De plus, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier ou d'une athlète membre régulière de l'équipe canadienne senior. Les critères et les modalités de sélection varient d'une discipline à l'autre. Ces critères sont en concordance avec le modèle de développement de l'athlète présenté dans le plan de développement de l'excellence approuvé par le conseil d'administration de chaque organisme. Il arrive aussi qu'une fédération utilise le vocable « *ÉLITE* » ou « *EXCELLENCE* » pour désigner un programme, une catégorie ou un réseau de compétition. Il faut éviter de confondre celui-ci avec la notion d'athlète identifié par la fédération auprès du MEES.<sup>2</sup>

\* Notez bien qu'au moment de l'attribution des bourses le comité de travail validera auprès des fédérations sportives l'identification de l'athlète en lien avec la catégorie sélectionnée.

## 5.3 Disciplines admissibles

Les disciplines admises correspondent en tout genre aux disciplines reconnues par Sport Québec et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Annexe A). Toute demande ne correspondant pas peut être soumise sous toute réserve du comité de travail.

### 5.3.1 Disciplines collectives et individuelles

Comme mentionné ci-haut tous les sports et disciplines, tant individuels que collectifs, sont admissibles pour une demande de soutien à l'athlète (Annexe A).

### 5.3.2 Disciplines collectives et individuelles spéciales

Il en est de même pour les disciplines et les sports spéciaux. Toutes les disciplines et les sports sont reconnus par les associations pour les personnes ayant une incapacité physique ou psychologique (Annexe 1).

## 6 Transmission de la demande

Tous les formulaires conformes seront traités par le comité de travail et évalués. Toute information erronée peut entraîner une exclusion du programme de soutien, voir une demande de remboursement dans certains cas. Les demandes doivent être acheminées par courriel à [appelledossiers@sainte-therese.ca](mailto:appelledossiers@sainte-therese.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Ville de Sainte-Thérèse  
Service de la culture et des loisirs  
Division sports  
6, rue de l'église  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

<sup>1</sup> Site internet du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, © Gouvernement du Québec, 2018, <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/>

<sup>2</sup> Idem

Le formulaire doit parvenir avant la date limite déterminée par le comité de travail, soit :

- Le 1<sup>er</sup> juin de chaque année

La Ville de Sainte-Thérèse se réserve le droit de refuser une demande dans le cas où :

- Celle-ci n'est pas présentée selon les exigences précédemment identifiées;
- Le budget dédié au soutien de l'athlète est épuisé.

**Annexe A**  
**Liste des sports et disciplines**  
**reconnus par le ministère de**  
**l'Éducation et de l'Enseignement**  
**supérieur**

LISTE DES SPORTS ET DISCIPLINES RECONNUS PAR LE MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Sports et disciplines reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

**Liste des fédérations de régie sportive**

Association québécoise de canoë-kayak de vitesse   
Association équine du Québec  
Association Québec snowboard  
Association québécoise d'aviron  
Association québécoise de sports pour paralytiques cérébraux   
Association sportive des sourds du Québec   
Association sportive des aveugles du Québec   
Badminton-Québec   
Baseball Québec   
Corporation de kick-boxing amateur du Québec   
Curling-Québec   
Fédération d'escrime du Québec   
Fédération danse sport Québec   
Fédération de basketball du Québec   
Fédération de cheerleading du Québec   
Fédération de crosse du Québec   
Fédération de gymnastique du Québec   
Fédération de lutte olympique du Québec   
Fédération de nage synchronisée du Québec   
Fédération de natation du Québec   
Fédération de netball amateur du Québec   
Fédération de patinage de vitesse du Québec   
Fédération de pétanque du Québec   
Fédération de rugby du Québec   
Fédération de soccer du Québec   
Fédération de sport automobile du Québec   
Fédération de tennis de table du Québec   
Fédération de tir à l'arc du Québec   
Fédération de voile du Québec   
Fédération de water-polo du Québec   
Fédération des sports à quatre murs du Québec   
Fédération d'haltérophilie du Québec   
Fédération québécoise d'athlétisme   
Fédération québécoise de ballon sur glace   
Fédération québécoise de biathlon   
Fédération québécoise de boxe olympique   
Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive   
Fédération québécoise de dynamophilie   
Fédération québécoise de golf   
Fédération québécoise de handball olympique   
Fédération québécoise de hockey-Québec   
Fédération québécoise de kin-ball   
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade   
Fédération québécoise de ski acrobatique   
Fédération québécoise de taekwondo   
Fédération québécoise de tir   
Fédération québécoise des sports cyclistes   
Fédération québécoise d'ultimate 

---

Fédération ski nautique et planche Québec   
Football-Québec   
Judo-Québec   
Karaté Québec   
Olympiques spéciaux Québec   
Parasports Québec   
Patinage Québec   
Plongeon-Québec   
Ringuette Québec   
Ski de fond Québec   
Ski Québec alpin   
Société de sauvetage du Québec   
Softball-Québec   
Télémark Québec   
Tennis Québec   
Triathlon-Québec   
Volleyball Québec 

\* Toute discipline ne faisant pas partie de cette liste pourra être soumise au comité, sous toutes réserves d'évaluation.

**Annexe B**  
**Formulaire de demande de**  
**l'athlète**



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## BOURSE DE SOUTIEN À L'ATHLÈTE

### Procédure pour le dépôt de candidature

Compléter et transmettre le formulaire de demande de l'athlète incluant toutes les pièces justificatives demandées.

- Formulaire de demande de l'athlète
- Formulaire de recommandation de l'entraîneur
- La preuve de résidence
- Une photocopie du bulletin scolaire (si applicable)
- Une attestation de participation et de classification provenant de la fédération sportive (lettre de confirmation)

**Tous les requérants doivent remplir les critères de sélection suivants pour que la demande soit évaluée par le comité :**

- Être résident permanent de la Ville Sainte-Thérèse depuis au moins un (1) an (preuve de résidence de l'athlète requise)
- S'adresse uniquement aux athlètes et non à l'ensemble d'une équipe;
- S'adresse uniquement aux athlètes entre douze (12) et quarante (40) ans;
- La discipline pratiquée doit être reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (voir Annexe A de la Politique de soutien à l'athlète pour la liste complète);
- Le requérant doit respecter les critères définis dans les trois (3) catégories respectives.

### **Catégories de compétition et montants alloués pour l'aide financière :**

Celles-ci proviennent de chaque fédération sportive québécoise et approuvée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

- **Espoir | 200 \$ par athlète**  
Le talent de l'athlète est confirmé par l'appartenance à un niveau donné de compétition ou à un classement, ou par la réussite de tests spécifiques. L'athlète participe à au moins quatre (4) séances d'entraînement ou de parties par semaine en sport collectif ou à cinq (5) séances d'entraînement ou de compétition par semaine en sport individuel. Un volume constituant une implication de quinze (15) heures par semaine sert généralement à apprécier l'appartenance à cette démarche.  
On s'attend à ce que tous les athlètes faisant partie d'un programme sport-études reconnu ou qui participent à la finale provinciale des Jeux du Québec soient de cette catégorie.
- **Relève | 400 \$ par athlète**  
Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec. Ces athlètes sont identifiés par leur fédération sportive. Seules les disciplines soutenues pour la réalisation de leurs plans de développement dans le cadre du Programme de soutien de développement de l'excellence sportive peuvent soumettre des listes d'athlètes « relève » au MEES.<sup>1</sup>
- **Élite / Excellence | 600 \$ par athlète**  
Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte ou les athlètes brevetés de niveau senior ou développement par Sport Canada. De plus, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier ou d'une athlète membre régulière de l'équipe canadienne senior. Il arrive aussi qu'une fédération utilise le vocable « ÉLITE » ou « EXCELLENCE » pour désigner un programme. Il faut éviter de confondre celui-ci avec la notion d'athlète identifié par la fédération auprès du MEES.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Site internet du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, © Gouvernement du Québec, 2018, <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/>

<sup>2</sup> Idem

\*Notez bien qu'au moment de l'attribution des bourses le comité de travail validera auprès des fédérations sportives l'identification de l'athlète en lien avec la catégorie sélectionnée.

### **Disciplines admissibles**

Les disciplines admises correspondent en tout genre aux disciplines reconnues par Sport Québec et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Annexe A). Toute demande ne correspondant pas peut être soumise sous toute réserve du comité de travail.

Comme mentionné ci-haut tous les sports et disciplines, tant individuels que collectifs, sont admissibles pour une demande de soutien à l'athlète (Annexe A). Il en est de même pour les disciplines et les sports spéciaux. Toutes les disciplines et les sports sont reconnus par les associations pour les personnes ayant une incapacité physique ou psychologique (Annexe 1).

Si vous avez besoin de soutien pour compléter la demande, veuillez communiquer avec Nathalie Ouellet au 450 434-1440, poste 2301.

### **La Ville de Sainte-Thérèse se réserve le droit de refuser une demande dans le cas où :**

- Celle-ci n'est pas présentée selon les exigences précédemment identifiées;
- Le budget dédié au soutien de l'athlète est épuisé.



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

**FORMULAIRE DE DEMANDE  
DE L'ATHLÈTE**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
Nom						
Prénom						
Adresse						
Ville					Code postal	
Téléphone				Adresse courriel		
Date de naissance		/		/		
	Année		Mois		Jour	
<b>Veillez ajouter une feuille en annexe si manque d'espace.</b>						
PROFESSION						
Étudiant	<input type="checkbox"/>	Institution scolaire fréquentée				
		Études en cours				
Travailleur	<input type="checkbox"/>					
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>					
DISCIPLINE PRATIQUÉE						
Discipline						
Club ou organisation						
Ville						
Nombre d'années de pratique						
Niveau atteint			Équipe Québec		Équipe Canada	
Autres						
Coût annuel pour la pratique de l'activité						
MILIEU DE PRATIQUE (Vous pouvez cocher à plus d'un endroit)						
Scolaire	<input type="checkbox"/>	Municipal	<input type="checkbox"/>	Privé	<input type="checkbox"/>	
École :	Ville :		Organisme :			

## PERFORMANCE EN COMPÉTITION

Titre de la compétition	Date	Lieu	Classement   résultat obtenu	Niveau de compétition

## ATHLÈTE

Exprimez votre motivation à pratiquer cette discipline

|

## COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE AVENIR DANS CETTE DISCIPLINE

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Formulaire de demande de l'athlète
- Formulaire de recommandations de l'entraîneur
- Preuve de résidence
- Photocopie du bulletin scolaire (s'il y a lieu)
- Attestation : preuve de participation et classification (lettre de confirmation provenant de sa fédération sportive)
- Photo de l'athlète en action dans la discipline pratiquée

**Important : Le matériel transmis ne vous sera pas retourné.**

## SIGNATURE DU RÉPONDANT

<hr/>				
	Jour / Mois / année			

## DATE DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Les dossiers peuvent être transmis en tout temps par courriel à [appelledossiers@sainte-therese.ca](mailto:appelledossiers@sainte-therese.ca) ou par la poste à l'adresse ci-dessous. Pour les fichiers plus lourds, nous vous invitons à utiliser la plateforme d'envois Wetransfer.com.  
**Les dossiers reçus sont analysés une fois par année, au mois de juin.**

**VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE**  
Service de la culture et des loisirs  
Division Sports  
6, rue de l'Église  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1

**Annexe C**  
**Formulaire de recommandations**  
**de l'entraîneur**



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DE L'ENTRAÎNEUR

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ENTRAÎNEUR

Nom

Prénom

### PROGRAMME

Niveau de compétition

Classement

Résultat tests

Nombre d'heures et horaire d'entraînement par semaine

**Veuillez ajouter une feuille en annexe si manque d'espace.**

### ASSIDUITÉ À L'ENTRAÎNEMENT

### RÉFÉRENCES (ENTRAÎNEURS, PROFESSEURS, ETC.)

Motivation de l'athlète

Perspectives d'avenir

Nom de l'entraîneur de la  
fédération sportive

Nom du président de  
l'association régionale  
ou répondant

Signature

Signature

Téléphone

Téléphone

Courriel

Courriel